Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Argentré - Tome I

Argentré, chef-lieu de canton, arrond. de *Laval* (11 kil.).

Anciens noms

Ecclesia de Argentrato… de Argentoreto (Gesta pontif. Cenom., vies de saint Thuribe et de saint Pavace). — *In villa Argentrada nomine*, XIe s. (Acta Sanct., I, 333). — *Mansionarii in burgo de Argentreyo, prope Vallem Guidonis*, 1252 (Cart. de Vitré, pièce 61). — *Villa de Argentreyo*, 1444 (Lib. fund., I, f. 105). — *Argentré-sur-Laval*, 1566 (Arch. de la M., G 131). — *Capella sancti Petri de Argentreyo*, XVIe s. (Pouillé). — *La cure de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte d'Argentré*, 1565 (Arch. d'Hauterives). — *Argentré-sur-Laval*, 1620 (Ibid.). — *Le prieur d'Argentré-soubz-Laval*, 1626 (Pouillé des abbayes). — *Argentré-sous-Laval* (Ordonn. épiscopales).

Géographie physique

Géologie. — « Au nord, bandes de grès formant des tronçons enchevêtrés provenant de la dislocation et des ruptures de deux bandes de grès à *Orthis Monnieri*, entre lesquelles se trouvent les schistes et calcaires dévoniens ; puis, au centre, un noyau de Culm formant enclave et à contours très déchiquetés. Ce dernier terrain, avec développement de poudingue et traces charbonneuses, forme en plus une bande régulière qui passe dans la partie sud du bourg et qui constitue les hauteurs du Grand-Nazé. Au sud de cette bande, traînée de porphyre pétrosiliceux et de schistes silicifiés (La Motte), au-delà de laquelle on retrouve une nouvelle bande de grès à *O. Monnieri*. Enfin, dépôts appartenant au Carbonifère marin et représentés par les calcaires de Montroux, la Mouette, la Corbinière (niveau de Sablé) et les schistes argileux situés dans la région méridionale de la commune (schistes de Laval). Graviers pliocènes sur le plateau de la Carrie (110) et sur les hauteurs de la Grande-Mouillère et du Boulay. Pointements de diabase dans le Culm de Choiseau et de Montbesnard. » D.-P. Œ.

Il semble évident que l'étendue naturelle du bassin de la Jouanne, sur le bord de laquelle est établi le bourg d'Argentré, a déterminé les limites de la paroisse. Le Richaton, principal affluent, à cette hauteur, sur la rive gauche, a même été l'occasion d'un prolongement un peu anormal de territoire dans cette direction où il arrive à dépasser Soulgé. En dehors de ces limites, les eaux s'en vont : au N.-O. dans le ruisseau du Quartier, au S.-E. dans l'Ouette. Sur la rive gauche deux ruisselets découlent du Grand et du Petit-Nazé, et sur la rive droite se déverse le ruisseau d'Hauterive, grossi par la belle source de Montroux. Rien d'ailleurs de plus tourmenté ni de plus agréablement varié que la vallée de la Jouanne à cette partie de son cours : prairies qui s'étalent en pente douce, rochers qui surplombent, croupes boisées que le cours capricieux de cette eau poissonneuse contourne comme des presqu'îles. Les points culminants près des limites, sur les deux rives, atteignent 120 et 130 m., tandis que la rivière coule à 60 m.

Le *bourg* posté à un étage intermédiaire, domine encore une belle vallée. Vu du penchant opposé, la rivière entre deux, avec ses toits qui se pressent et s'échelonnent autour de l'église, il ne semble former qu'un seul édifice, dont le clocher, élancé et hardi, est le couronnement commun.

Deux voies anciennes, encore faciles à reconnaître, traversaient la paroisse, l'une venant de Laval, passant au

S. du bourg, et, par Soulgé et Vaiges, gagnant Saulges ; l'autre, allant de Montsûrs au gué d'Entrammes par Louvigné. Toutes deux se croisent près du lieu de Nazé. Le grand chemin d'Argentré à Mayenne, cité sous ce nom en 1473, passait aux Mollières. Des lettres patentes du roi en faveur de René du Bellay, datées du 20 décembre 1576, lui cédaient l'ancien chemin de Laval à Montsûrs qui passait près de son château d'Hauterive, et décidaient qu'il aborderait directement le bourg. Cette route est figurée sur la carte de Jaillot ainsi qu'une autre allant à la Chapelle-Rainsouin. Cassini ne fait plus communiquer Argentré qu'avec Montsûrs d'une part, et de l'autre avec Sainte-Suzanne par la Chapelle. Aujourd'hui, la commune, traversée par la route départementale de Laval à Sillé, est atteinte à l'extrême S. par la route nationale de Laval à Paris, et communique par ces routes, par leurs raccords ou par des chemins d'importance diverse, avec Saint-Céneré (6 kil.), la Chapelle-Rainsouin (10 kil.), Soulgé-le-Bruant (6 kil.), Louvigné (3.500 m.), Bonchamp (6 kil.). Louverné (8 kil.), la Chapelle-Anthenaise (6.500 m.), Châlons (9.500 m.). Le chemin de fer à voie étroite de Saint-Jean-sur-Erve à Laval, actuellement (1898) en construction, aura une gare au bourg même.

Superficie : 3.675 hectares, dont les trois quarts à la fin du XVIIIe s. étaient en terres labourables peu productives, et l'autre quart en landes. Il y avait alors 57 métairies. Le sol, dit Le Paige, « produit peu de froment, du seigle, de l'avoine et du sarrasin. Il y a des prairies et des landes ». La vigne, cultivée encore au XVIe s., a été remplacée par les pommiers qui produisent des cidres renommés.

Population, administrations

Population : La moyenne des naissances est de 42 pour 1600-1610, de 74 pour 1700-1710 ; — 305 feux imposables, fin du XVIIIe s. ; — 320 feux en 1766 ; — 1.400 communiants en 1778 ; — 1.526 hab. en 1803 ; — 1.490 hab. en 1821 ; — 1.508 hab. en 1831 ; — 1.702 hab. en 1841 ; — 1.733 hab. en 1851 ; — 1.782 hab. en 1861 ; — 1.676 hab. en 1871 ; — 1.576 hab. en 1881 ; — 1.468 hab. en 1891 ; en 1897, 1.394 — dont 546 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 131 fermes, closeries, habitations isolées ou villages. — Les principaux sont : Montroux, 18 hab. ; — La Perrière, 5 feux ; — La Carie, 3 feux ; — La Courbe, 4 feux ; — Bel-Air, 5 feux ; — 8 châteaux ou vieux manoirs ; 3 moulins.

Bureau de poste. Bureau télégraphique. Perception. Bureau d'enregistrement établi le 1er février 1895. *Recette des contributions indirectes. Gendarmerie à pied.*

Foires et marchés

Le projet qu'on eut, en 1681, de créer trois foires et un marché le mercredi, ne fut pas réalisé, puisque moins de 20 ans après la marquise d'Hautefort, dame d'Hauterives, déclare qu'il n'y a jamais eu ni foires ni marchés et qu'elle ne doit pas payer les sommes imposées par l'édit du roi de 1696, sur ceux qui perçoivent des droits de prévôté.

Un *marché* de denrées existe depuis 1840.

Assemblée

Assemblée à la fête patronale, le dimanche le plus près du 16 juin.

Industrie

Les carrières de Montroux et du Rocher produisaient, la première des marbres gris de diverses nuances, la seconde des marbres noirs, très recherchés des marbriers de Laval au XVIIe et au XVIIIe s. En 1762, Honoré

Pincé, marbrier, prend à rente pour 400 l. une carrière de marbre noir. Les fours à chaux seuls, occupant une cinquantaine d'ouvriers, sont alimentés par ces calcaires. Ceux de Mouette, route de Louvigné, sont délaissés depuis vingt ans.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse. — Autrefois de l'archidiaconé et du doyenné de Sablé au-delà de l'Ouette ; en 1797, de la *mission* de Laval ; doyenné érigé par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de la Trinité ; vicariat fondé par décision, du 10 mars 1819 ; 1790, chef-lieu de canton comprenant Bonchamp et Louverné ; du district de Laval.

L'*église*, sous le vocable de saint Cyr et de sainte Julitte, a conservé de l'époque romane des parties considérables : le chœur en rond-point, le transept, la tour qui flanque au midi la première travée du haut de la nef. Quoique les deux chapelles qui forment la croix ne semblent pas de l'époque primitive, le plan les comportait sans doute, car on ne s'expliquerait guère autrement la place assignée à la tour. Comme des bas-côtés ont été construits postérieurement dans toute la longueur de la nef et de la largeur des chapelles du transept, la nef avec laquelle ils communiquent par trois arcades de chaque côté, a perdu son caractère d'origine, mais elle a gardé ses dimensions. L'official du Mans donna commission en 1475 aux collecteurs de la paroisse de mettre et imposer sur les habitants une somme de 40 l. « pour être convertie en réparations de ladite église ». Le travail entrepris doit être antérieur même à la construction du bas côté N. qui est le plus ancien. On lit sur une pièce intérieure de la charpente une inscription gothique dont on a pu déchiffrer les mots suivants : *l'an M.III C.LX… d'octobre … G. Moutau, G. (?) Rocher, J. Lemaignen, S. Heriveau* ; ce qui indique un travail de reconstruction des lambris, et peut-être de la charpente, entre les années 1460 et 1480, avec le nom des ouvriers. Il s'agit peut-être ici de la restauration pour laquelle les paroissiens furent imposés d'office. La tour communique avec la nef par une arcade ogivale. Le clocher en charpente qui la surmonte est élancé et d'heureuses proportions. A l'intérieur, les six autels avec contre-tables — plusieurs ont été supprimés — n'ont pas grande valeur pris isolément, mais ils offrent un aspect décoratif dans l'ensemble. Ce sont, dans la nef, ceux de la Sainte Vierge et saint Joseph, de saint Roch, de sainte Anne ; dans le transept, ceux de N.-D. de Pitié et de saint Michel. Quoiqu'en plâtre les quatre statues de saint Augustin, saint Mammert, saint Sébastien, saint Etienne (XVIIIe s.) sont remarquables. En 1667, Gervais Chefd'homme, jardinier à Saint-Vénérand de Laval, fit faire, pour 34 l., à Jean Bodard, sculpteur, une statue en terre cuite de saint Hyacinthe tenant la Vierge et un soleil, pour l'église d'Argentré. La chaire en bois (fin du XVIIIe s.), ornée de sujets en bas-relief : *Saint-Georges*, le *Bon Pasteur*, la *Charité*, *Saint-Jean-l'Évangéliste* , a comme abat-voix une grande couronne ducale. « L'église est belle et bien tenue », disait le doyen en 1778. La Révolution ne l'endommagea pas d'une manière irréparable. En l'an XIII, M. d'Hauterives écrivait au préfet que la paroisse n'avait plus de cloche, il demandait que les habitants de la Trinité rendissent celle qu'ils avaient accaparée, comme en faisait foi l'inscription, ou qu'ils en donnassent la valeur, les paroissiens se proposant d'en faire fondre une par M. Guillaume, fondeur de Rennes, qui travaillait à Soulgé.

Plusieurs épitaphes anciennes ont été conservées. La plus curieuse est celle de René du Bellay (V. ce nom) sous forme anagrammatique ; les autres sont celles de trois prieurs ; deux sont reproduites dans cet article. Voici la troisième, qui se rapporte probablement à la construction de la chapelle nord du transept. *Anno domini 1619, magister Ph. Le Grand, in, jure canonico bacalaureus, in hac ecclesia prior curatus, hoc sacellum in honorem SS. apostolorum Philippi et Jacobi suis impensis, ædificare curavit, ac de suodonavit. Hic et in patria fæliciter vivat.*

Bénéfices : la chapelle de Saint-Pierre primitivement dite de la *Trinité*, fondée avant 1370 « par honorable et discret mestre Jean Fleury, jadis chanoine du Mans », sur les lieux de Bouleron (Louvigné), de la Pinçonnière (la

Bazouge-de-Chemeré), et de la Servairie (?) (Argentré), à charge de trois messes par semaine. Parmi les titulaires : Enguerrand *Duval*, qui fit construire par son fermier une maison pour l'usage du chapelain, s'il venait à Argentré, 1522, 1531. — Rob. *Lesné*, familier du cardinal de Rambouillet, 1570, 1576. — Joseph, René, puis Claude de *Bouillé*, 1655, 1667. — François *Tiraqueau*, abbé de Fontgaubault, supplanté par Jean *Orginier*, chanoine d'Agde, 1741. — Louis-Achille de *Cugnar de Dampierre*, vicaire général à Tours, † 1779. — Michel *Bonnet*, vicaire général du Mans. — La chapelle de l'Échelle — le lieu de ce nom est en Bazougers — , fondée par Jean Bodard, prêtre, † 1560 ; la famille Bodard de Craon et d'Argentré présentait. — Jean *Louet*, sieur de la Mathouraiserie, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, fut chapelain en 1654. — La chapelle de Saint-Joseph, dont une maison de la rue de Chapelle à Laval formait le temporel.

Confréries : de la *Conception*, qui existait de temps immémorial en 1534, ayant des revenus, des procureurs et bâtonniers ; une busse de vin lui fut donnée en 1543 sur la vigne du Fourneau. — Le *Rosaire*, érigé en 1624 par F. Le Masson, prieur des Dominicains de Laval ; la chapelle servait de lieu de sépulture à la famille Courcelles. — Le *Catéchisme de persévérance*, établi en 1842, dont un règlement, approuvé par Monseigneur Bouvier, fut imprimé à Laval (Sauvage, 4 pages in-4°).

Le *prieuré-cure*, dont les seigneurs de Laval se disaient fondateurs (aveu de 1407), était du nombre des bénéfices réguliers qui ne pouvaient être accordés qu'aux chanoines réguliers des abbayes de Toussaint, de la Roë, de Beaulieu, etc. Les titulaires portaient l'habit de leur ordre, et les prêtres séculiers ne pouvaient prétendre à ces prieurés-cures qu'en étant admis préalablement dans la congrégation. L'abbé de Toussaint présentait à la cure d'Argentré.

Prieurs-curés. — Jean *Essirard*, 1458, † avant 1477. — Fr.-Mathurin de *Bouillé*, 1520, soutint un procès contre le seigneur d'Hauterives, qui avait fait peindre une litre à ses armes au dedans et au dehors de l'église, 1527. — Léonard des *Aubiers*, docteur en théologie, chanoine du Mans, reçoit un legs du seigneur de la Pechetière, 10 juillet 1553. — Charles des *Aubiers*, clerc, ne voulant pas prendre les ordres sacrés, résigne à Bazougers, le 4 mars 1568. — Jean *Leroyer*, du diocèse d'Angers, chapelain de Sainte-Catherine de Huillé, de Saint-Antoine à La Flèche, de Saint-Martin à Montigné, eut pour compétiteurs Sébastien Robineau et Louis de Mortron, et se démit à Paris, le 30 mars 1570. — René *Desnoës*, de la paroisse de Lamenais, titulaire de plusieurs bénéfices à Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris, résigne en 1571. — Macé *Huchedé*, de Bonchamp, tonsuré depuis 1559, prend possession le 13 mars 1571, se démet, 1581. — Pierre *Gasnerie* résigne le 28 août 1582. — Michel *Gareau*, se fait assigner une rente de 80 ducats sur la cure, 1598. — Philippe *Le Grand*, chanoine de Saint-Tugal, où il est inhumé le 29 janvier 1622. — F. Jean de *Fontenay*, religieux de Château-l'Hermitage, protonotaire du Saint-Siège, aumônier du roi, 20 février 1622, eut comme compétiteurs, Philippe Galet, religieux de Toussaint, docteur en théologie, Jacques Boucher, aussi religieux de Toussaint, Henri Fournier, chanoine régulier de Vaas ; il résigne en 1655, et est inhumé le 2 novembre 1658 dans la chapelle du Rosaire ; son nom est inscrit à l'obituaire de Château-l'Hermitage, à la date du 30 octobre 1658. — Louis de *Fontenay*, neveu du précédent, de la maison de Sainte-Croix de la Bretonnière de Paris, 1655. Un vol avec tentative d'incendie eut lieu de son temps au presbytère (1680-1685), † 1693. Sur son tombeau on lit : *Epitaphe de defunct maistre Louis de Fontenay, prieur curé d'Argentré : Amy près ce tombeau prie pour Louis de Fontenay, car c'est chose très seure :*

Que le mort a besoin de priere ici bas, Dis un Pater, ave ; il est dans le trespas, Ayant plus de trente ans servi dans ce village De prieur et curé, il est mort, c'est dommage.

— Jean-Baptiste *Crétois*, religieux de l'ordre de Prémontré, docteur de Sorbonne, demeurant au collège des Prémontrés, rue d'Hautefeuille, à Paris, maintenu le 20 janvier 1694 contre Pierre Jallet, du diocèse d'Angers,

chanoine de Sainte-Croix de la Bretonnière, et Michel de Saint-Hilaire, de Sainte-Geneviève de Paris, † 1707. Voici son inscription funéraire : *Hic jacet Joannes-Baptista Crétois, insigni familia Ambianensi oriundus, canonicus regularis ordinis præmonstratensis, doctor sorbonicus, nec non hujus parochiæ pastor eximius. Ingenii excellentia, in rebus dicendis eloquentia, in negotiis componendis sagacitas, summa pietas erga Deum, ergo pauperes immensa charitas, amabilem. Deo et hominibus reddiderunt. Obiit die 22 Aug. anno 1707. Attende, viator, da preces et vale.* L'écusson sur cartouche, sommé d'une couronne de marquis, porte une croix engrêlée. — Frère Romain *Delaroche*, de l'ordre de Prémontré, docteur en théologie de la Faculté de Paris, prieur-curé de Brains, au diocèse du Mans, nommé le 14 septembre 1707, se vit refuser pour inconduite par l'évêque du Mans, n'en prit pas moins possession en vertu d'une ordonnance du lieutenant, général de Laval, et en présence de tout le clergé. Il se fait ensuite absoudre subrepticement par l'official de Tours, se maintient dans sa cure contre Barthélemy Le Hirbec qui avait obtenu provisions en cour de Rome, et, non moins insoumis à l'autorité civile qu'à ses supérieurs, il laisse vendre en 1710 ses meubles plutôt que d'acquitter sa taxe. Les paroissiens, en partie du moins, ne lui en étaient pas moins chaudement attachés, et, quand en 1720 le général de l'ordre de Prémontré le révoqua définitivement, plusieurs protestèrent hautement, déclarant « qu'ils aimeraient mieux mourir » que de perdre leur curé ; la publication dut se faire à Bonchamp. — F. Blaise *Leblanc*, aussi de l'ordre de Prémontré, prieur de Doriguet, † 1726. — F. Jacques *Simon*, de l'abbaye de Saint-Féréol, au diocèse de Soissons, 8 novembre 1726, maintenu contre Pierre-Félix Héard de Bois-Simon, résigne le 3 mars 1728. — F. Georges *Guérin*, d'Angers, résidant à Reims, 8 avril 1728, † 1765. — Anselme *Boustille*, né à Angers, d'hon. h. René B., bourgeois, et de Marguerite Lelong, docteur en théologie, prieur-curé de Solesmes de Blois, dignitaire de la cathédrale, † 1779. — Hilaire-François *Dabin*, de la paroisse de Mordelles, au diocèse de Rennes, curé de N.-D. de la Roë, prieur de Saint-Georges-de-Poiltré et de la Ballue, 5 février 1779. « Très bon curé à tous égards, disent de lui les notes de l'évêché, gouverne avec zèle, est doux, honnête, a bien soin de ses vicaires ». M. Dabin avec Pierre Galpin et Pierre Peschard, ses vicaires, ne prêta serment le 27 janvier 1791 qu'en excluant tout ce qui serait opposé au dogme, à la discipline et à la hiérarchie de l'Église. Relâché après avoir été interné à Patience (14 octobre 1792), transféré à Rambouillet, il revint à Argentré en 1795, mais s'attira le mépris de ses paroissiens, de sa domestique même, qui refusait d'assister à sa messe, en prêtant le serment de haine à la royauté le 25 septembre 1797. Tombé paralytique après le Concordat qui l'avait maintenu à Argentré, il y mourut en 1808. M. Galpin, né à Laval, fut déporté en Angleterre, rentra en 1795, travailla dans les paroisses voisines, fut nommé curé de Louvigné, † 1808. Peschard s'évada du couvent des Capucins, se cacha à Bonchamp, sa paroisse natale, et exerça dans tout le pays un ministère actif ; il devint curé de Villaines-la-Gonais. Quatre intrus furent nommés. Jean-Baptiste-Paul Peschard, ex-bénédictin, curé de Houssay, seul accepta, s'enfuit devant les Vendéens, s'enrôla dans le 4e bataillon de la Sarthe, et déclara le 19 pluviôse an II, avoir brûlé au Mans ses lettres de prêtrise. Réconcilié avec l'Église, il devint curé de Luceau. Successeurs de M. Dabin : MM. Julien *Drouet*, né à Laval (1761), déporté, † 1819. — *Langlois*, 1819-1821. — Martin *Bonhomme*, 1822-1857. — Marin *Héroux*, 1857, † 1877. — *Forveille*, 1877-1884. — *Ledru*, 1885 † 1886. — Louis *Reverdy*, 1886.

Le nouveau *presbytère*, commencé le 2 mars 1873 (architecte : M. Leclerc, de Mayenne), occupe presque le même emplacement que l'ancien qui n'avait pas été aliéné pendant la Révolution. Il est dans une situation admirable pour la vue, et l'un des plus beaux du diocèse. Dans le jardin, un cadran solaire daté de 1694 laisse lire, autour d'un écusson chargé d'un olivier, les mots *Symbolum pacis* et le distique :

[Horae] labuntur, tacitisque senescimus annis, Praecipites [freno] non remorante dies.

Le *cimetière* qui environnait l'église fut délaissé au commencement du siècle et transféré sur la route de Montsûrs.

Établissements de charité

Établissements de charité

Institutions charitables. — Louis-René Letourmy, qui faisait les fonctions curiales, établit en 1709, de concert avec les notables, une taxe de 12 deniers pour livre sur les biens taxables au profit des pauvres.

Écoles

Aucun renseignement ancien sur les *écoles*. M. Perier-Ducoudray établit deux frères de Sainte-Croix dans sa propriété. L'école des garçons est laïcisée vers 1885.

L'*école des filles*, dotée en 1820 par les familles de Berset d'Hauterives et de Saint-Cyr, est tenue par trois sœurs d'Évron.

Salle d'asile fondée en 1879 par les mêmes familles.

Féodalité

Féodalité. — Un fief dit de Touvoie, parce qu'il était annexé à la baronnie de ce nom, dépendance de l'évêché, s'étendait sur la plus grande partie du bourg. En 1252, Geoffroy de Loudon était en procès au sujet de la vigerie et de la haute et basse justice sur les habitants du bourg d'Argentré, avec Vivien et Hamelin l'Enfant, chevaliers ; ceux-ci finirent par se contenter d'un cens, de 13 sols sur le bourg et les habitants, lequel devait être perçu par l'avoué du seigneur évêque. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cet accord fut réglé du consentement des bourgeois d'Argentré, *de communi assensu et voluntate hominum in burgo præfato tunc temporis existentium.* C'est aussi comme sujets de l'évêque du Mans que les pauvres habitants d'Argentré veulent se faire exempter du guet au château de Montsûrs, en 1393. En vertu de ce droit seigneurial, Jean d'Hierray, qui se trouvait à Laval le 31 août 1444, fit cession à Guillaume Marquier d'une place de maison à charge de 2 sols 6 deniers de rente. Ses successeurs reçoivent de nombreux aveux. Une grille placée à la maison de Robert Marquier indiquait en 1476 la séparation du fief de Touvoie et du fief de Maritourne. Le seigneur d'Hauterives tenta d'abord de s'emparer subrepticement de la seigneurie de paroisse. Il fit peindre ses armes dans l'église, malgré les protestations de l'évêque, puis s'arma de ce fait extérieur pour se dire seigneur fondateur et pour réclamer le droit de sépulture au chanceau, 1527. Un autre moyen plus légitime d'arriver à ses fins se présenta bientôt. L'évêque du Mans, pour payer les 1.917 écus de taxe qui lui étaient imposés, vendit en 1578 à Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, sa seigneurie de Touvoie d'Argentré et celui-ci la revendit en 1652 à René du Bellay, seigneur d'Hauterives. Comme le fief de Maritourne était aussi annexé déjà au domaine d'Hauterives, les du Bellay et leurs successeurs n'eurent plus de compétitions de ce côté. Bientôt Argentré, Touvoie et Hauterives réunis furent qualifiés du titre de châtellenie, qui appartenait à la dernière de ces seigneuries. Mais le conflit de juridiction se produisit alors avec le comte de Laval dont relevait Argentré. Le sénéchal d'Argentré condamnait à l'amende les habitants du bourg qui plaidaient ailleurs que devant lui. « Tout le bourg, disait-il, jusqu'aux lieux de la Maison-Neuve, du Vallon, du Fourneau-du-Plessis et plus avant encore, est situé dans le ressort de la châtellenie. » Les officiers de Laval reconnaissaient seulement qu'« il y avoit à Argentré une petite juridiction dont les appellations, disaient-ils, vont au Mans, et qui n'est composée que de la ceinture des maisons qui sont autour du cimetière. » Elle s'exerçait à Laval, en la Salle du Palais, et s'appelait Touvoie. Une transaction de 1705 avait réglé ce litige, mais les difficultés n'en surgissaient pas moins souvent entre les officiers de l'une ou l'autre juridiction, surtout pour l'apposition des scellés.

Notes historiques

Notes historiques. — L'âge de bronze, période Larnaudienne, est représenté à Argentré par la découverte, faite

en avril 1835 dans la carrière du Rocher, de plusieurs pointes de lances, de javelots, etc., d'un racloir de bronze et d'un fragment de bracelet du même métal. Les preuves d'habitation aux époques suivantes, franque et mérovingienne, sont fournies par la trouvaille (1885) de cercueils en calcaire coquillier autour de l'église (orientation du nord au sud), et d'une plaque d'agrafe, gravée d'une croix dans deux circonférences concentriques, enfin par la découverte au lieu du Rocher d'un cercueil en bois dont quelques ferrures existaient et qui contenait trois vases en terre, deux en verre et quelques bijoux d'un fini remarquable.

Les *Actus pontificum cenomanensium*, dont l'affirmation n'a aucune valeur directe pour établir la fondation de l'église par saint Thuribe ou saint Pavace, n'en prouvent pas moins qu'au IXe s. Argentré était une des églises redevables à celle du Mans de rentes en cire et en huile pour le luminaire, en vin et en froment.

Argentré fut donné au siècle suivant en douaire à Rorans, arrière-grand-mère de l'évêque du Mans, plus tard archevêque de Reims († 1072), Gervais. Elle y habitait. Or un jour qu'un incendie menaçait de dévorer avec ses greniers l'église qui y attenait, elle eut la pensée d'opposer au feu une relique de saint Melaine et arrêta ainsi subitement ses ravages. Rorans laissa le domaine d'Argentré à Hamon, son petit-fils. L'évêque Gervais, fils de ce dernier, transmet tous ces détails sur le fait merveilleux et sur sa famille à l'abbé de Saint-Melaine en lui donnant des reliques du patron de son abbaye dans une lettre dont l'authenticité n'a pas été contestée. A ces souvenirs ne pourrait-on pas rattacher l'établissement dans le voisinage de la vieille église paroissiale, dédiée à saint Melaine ? On peut remarquer que la sœur de Gervais fut mariée à Guy de Laval.

Les détails manquent sur la guerre de Cent Ans pendant laquelle pourtant la paroisse prend une sauvegarde des garnisons anglaises et les particuliers jusqu'à 152 bullettes, le 8 décembre 1433. — La peste qui fit tant de ravages dans la province de 1625 à 1640 fut particulièrement meurtrière à Argentré où « six à sept vingt personnes mouroient » en 1633. L'épidémie sévissait encore pendant l'hiver de 1639 à 1640, particulièrement à la closerie de Guette où moururent sept personnes, à la Ruberdière et à la Boussellière. Le cahier des doléances en 1789 contient un vœu pour que chaque paroisse soit chargée d'une portion de chemins déterminée, sous la direction de l'ingénieur. L. Garry est syndic ; Verger, greffier. — Pillage des maisons suspectes au mois d'avril 1792 ; troubles occasionnés par la levée de 300.000 hommes, 1793 ; combat du général Tercier contre une colonne républicaine venue de Laval, fin de 1795 ; ce sont là des événements qui se rencontrent partout, mais ce qui dépasse les horreurs communes c'est l'hécatombe qui eut lieu le 26 ventôse an IV (16 mars 1796) dans la pièce dite de la Châtaigneraie, à la ferme de la Brosse. Louis Pommeraie, marchand-tisserand à Montroux, âgé de 68 ans, et Marie Emery, sa femme ; Julien Gaultier et sa femme, Françoise Deffay ; Renée Domedé, veuve de François Marteau, et Marguerite Marteau, sa fille, âgée de 21 ans ; Marie Butier, veuve de François Cosson, et Marie Cosson, sa fille ; René Bouré, mari de Jeanne Gaillard ; Anne Boissier, âgée de 27 ans ; Michel Peltier, closier à la Guyonnière, veuf de Françoise Moulard, y furent fusillés (V. Ét. c. d'Argentré). Plusieurs autres victimes, m'a-t-on raconté, échappèrent au massacre en simulant la mort, entre autres une femme qui tenait son enfant dans son tablier. L'enthousiasme des habitants au retour des Bourbons ne fut peut-être pas plus vif que partout ailleurs, mais on en connaît mieux les manifestations, grâce à des récits contemporains qui signalent le discours remarquable du curé à l'occasion du service religieux pour Louis XVI, la fête publique organisée par M. de Berset dans les allées d'Hauterives et dont le compte rendu est imprimé, la lettre de M. Turmeau, maire, et du vicaire, annonçant au roi que le drapeau blanc flotte désormais au clocher, à la grande joie des habitants, signe de leur inviolable fidélité.

Maires

Maires : MM. Ambroise *Verger*, an XII. — *Turmeau*, 1815. — *Berset d'Hauterives*, 1821, 1830. — *Rousseau*, 1835-1836. — *Nourry*, 1840. — *Berset d'Hauterives*, 1850. — *Gaultier de la Villaudray*, 1855, 1864. — *Paumard*, 1865,

1868. — Henri *Le Tourneurs*, 1871.

Sources et Bibliographie

Reg. par. et d'ét. c. — *Lib. fundat.* — Cart. de Vitré, p. 71. — Le Corvaisier, *Hist. des évêques du Mans*, p. 79. — Arch. nat. KK 324 ; P 1343, f. 42. — *Acta Sanct.*, I, 333. — Les arch. d'Hauterives, qui sont le fonds le plus important à consulter. — Arch. de la Vienne, H/3 975. — Aveu de Laval, 1407. — Arch. de la M., 124, 394, 527, 1040, 1269, 1276, 1290-1312. — *Mémoires de Tercier*. — *Bull. de la comm. hist. de la M.*, III, 128, 153, IV, 27.

Localités

Pour les localités, voir les art. : la *Bizollière*, la *Brosse*, la *Carie*, la *Choletière*, *Grenusse, Hauterives*, la *Marie*, *Montbesnard*, *Nazé*, *Vaucené*, etc.